

# Reporting ESG

Mai 2021

# NOVA

EUROPE

# Méthodologie

Eiffel IG calcule annuellement l'impact des investissements du Fonds NOVA Europe ISR selon des indicateurs environnementaux, sociaux, de Gouvernance et relatifs aux Droits de l'Homme. Les données proviennent du fournisseur de données extra-financière Gaïa Rating, spécialisé sur les PME-ETI cotées.

Le rapport ESG du fonds NOVA Europe ISR s'appuie sur des indicateurs sélectionnés dans le but de représenter au mieux la performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) du portefeuille vis à vis de son benchmark de référence.

Les résultats présentés des indicateurs pour le fonds sont pondérés par leur poids dans le portefeuille.

Le benchmark de référence utilisé est composé de 305 entreprises, cotées en Europe et représentative de l'univers du fonds.

Chaque indicateur se voit attribuer un « indice de confiance », correspondant au taux de couverture : celui-ci précise la disponibilité de l'information au sein du portefeuille et du benchmark (en % du nombre d'émetteur et en % de l'encours).

Les mesures sont obtenues et diffusées dans un but informatif, sans être un objectif de gestion pour les gérants.

Sources : portefeuille au 31/12/2020, données ESG disponibles au 30/04/2021 pour le benchmark de référence et le portefeuille.

# Note globale portefeuille



Nous accompagnons les sociétés présentes en portefeuille afin de les encourager à rendre publics leurs engagements et pratiques ESG mais aussi à améliorer celles-ci. Ce travail aux côtés des sociétés porte ses fruits comme l'exprime la notation ESG du portefeuille entre avril 2020 et avril 2021. Ainsi, la notation moyenne du portefeuille est passée de 50,90 à 54,68.

Au 31 décembre 2020 le fonds était investi dans 45 sociétés. Le fonds investit dans des PME et des ETI qui constituent le poumon du tissu économique européen. Eiffel Investment Group se positionne comme un actionnaire long-terme accompagnant les sociétés dans la durée, ainsi la durée de détention moyenne d'un titre sur le fonds est de plus de 3 ans.

La philosophie d'Eiffel et de l'équipe de gestion est d'être proche du management des sociétés dans lesquelles le fonds investit. Cette proximité permet notamment de construire une relation de confiance au sein de laquelle les gérants peuvent inciter les sociétés à renseigner leurs données ESG dans la base Gaïa et à les améliorer d'année en année, notamment grâce à la dimension d'investissement long terme du fonds.

Eiffel attache une forte importance aux données extra-financières des sociétés financées et l'approche de la société de gestion repose sur la conviction que les entreprises qui intègrent les enjeux du développement durable dans leur stratégie offrent de meilleures perspectives à long terme. En effet, la qualité de la responsabilité sociale et environnementale tout comme une bonne pratique de la gouvernance d'entreprise favorisent directement son développement.

La politique de vote et le rapport d'engagement du fonds sont publics et se trouvent aux liens ci-dessous :

- [Politique d'engagement et de vote](#)
- [Rapport d'engagement](#)

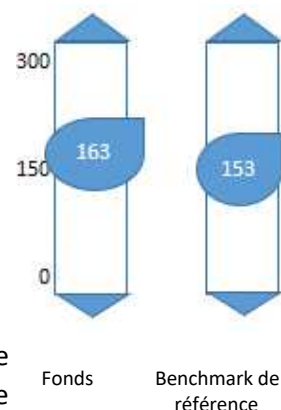
Le rapport ESG du fonds NOVA Europe ISR présente ainsi en détail les différentes performances ESG obtenues par le fonds, comparées à son benchmark de référence. Ce rapport est divisé en 4 parties afin d'identifier les 3 piliers de l'ESG : Environnement, Social et Gouvernance, ainsi que le pilier relatif aux droits de l'homme.

# Pilier environnemental



## Emission de gaz à effet de serre

L'intensité carbone moyenne du portefeuille est un indicateur d'impact environnemental qui montre la participation du fonds au dérèglement climatique. En moyenne, l'intensité carbone de NOVA Europe ISR est de 163 tonnes de CO<sub>2</sub> eq/ M€ de CA, ce qui signifie que pour chaque million d'euros de chiffre d'affaires supplémentaire réalisé par les entreprises du portefeuille, 163 tonnes de CO<sub>2</sub> eq. sont émises, à comparer à 153 tonnes pour le benchmark de référence. Le chiffre du benchmark de référence souffre toutefois d'un indice de confiance relativement faible, et la performance du fonds est pénalisée par la position dans la société Albioma, producteur d'énergie, qui s'est engagée dans une stratégie de transition énergétique visant à atteindre 80% de sa production issue de sources renouvelables en 2023. En 2019, le pourcentage d'énergie renouvelables dans l'énergie totale produite est de 67%, à comparer à 63% en 2018.



Les autres entreprises du portefeuilles ont pour la plupart un profil peu émetteur de gaz à effet de serre.

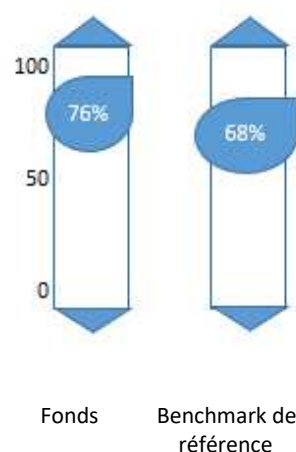
	Pour le portefeuille	Pour le benchmark de référence
Indice de confiance (en % de l'encours)	60%	
Indice de confiance (en % du nombre d'émetteurs)	61%	45%



## Formalisation d'une politique environnementale

Le taux de formalisation de politique environnementale est un indicateur d'impact environnemental qui montre le degré de priorisation des questions environnementales pour l'émetteur.

76% des entreprises en portefeuille ont formalisé une politique détaillant leurs objectifs en matière environnementale ce qui est supérieur au Benchmark de référence (68%).



	Pour le portefeuille	Pour le benchmark de référence
Indice de confiance (en % de l'encours)	98%	
Indice de confiance (en % du nombre d'émetteurs)	98%	100%

# Pilier Gouvernance

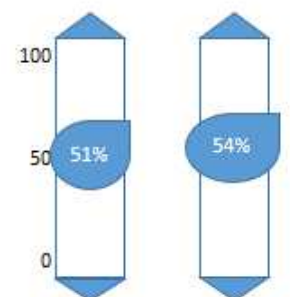


## Indépendance du Conseil d'Administration

Le taux moyen d'indépendance du Conseil est un indicateur d'impact relatif à la qualité de la Gouvernance. Il permet de mesurer la diversité du Conseil d'Administration, et notamment la part des administrateurs indépendants.

En moyenne, les entreprises du portefeuille disposent d'un Conseil d'Administration composé à 51% d'administrateurs indépendants, à comparer à 54% pour le benchmark de référence.

En France, la recommandation est à 50% d'indépendants, dans la fourchette haute des recommandations des différents codes nationaux européens qui s'étalonnent de 33 à 50%.



Fonds      Benchmark de référence

	<i>Pour le portefeuille</i>	<i>Pour le benchmark de référence</i>
<i>Indice de confiance (en % de l'encours)</i>	98%	
<i>Indice de confiance (en % du nombre d'émetteurs)</i>	98%	99%

# Droit de l'homme

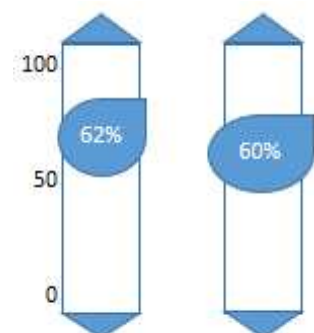


## Part des entreprises prenant en compte les droits

### humains dans sa chaîne de valeur

La part des entreprises prenant en compte les droits humains dans sa chaîne de valeur est un indicateur d'impact relatif aux Droits de l'Homme.

62% des entreprises en portefeuille intègrent notamment des critères sociaux et de droits humains dans les pratiques d'achats et de sous-traitance, à comparer à 60% pour le benchmark de référence.



Fonds      Benchmark de référence

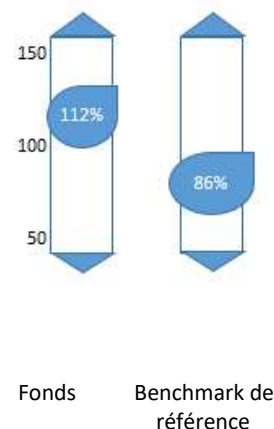
	<i>Pour le portefeuille</i>	<i>Pour le benchmark de référence</i>
<i>Indice de confiance (en % de l'encours)</i>	98%	
<i>Indice de confiance (en % du nombre d'émetteurs)</i>	98%	100%

# Capital Humain



## Ratio de mixité dans la promotion interne

Le ratio de mixité dans la promotion des managers est un indicateur d'impact social qui mesure l'égalité homme-femme dans l'entreprise. Il compare la part des femmes dans l'effectif cadre à la part des femmes dans l'effectif total. Plus l'indicateur sera proche de seuil de 100%, voir le dépassera, plus les entreprises du portefeuille s'illustreront sur l'équité de la promotion interne. Le taux est de 112% pour le portefeuille NOVA Europe ISR, à comparer à 86% pour le benchmark de référence.

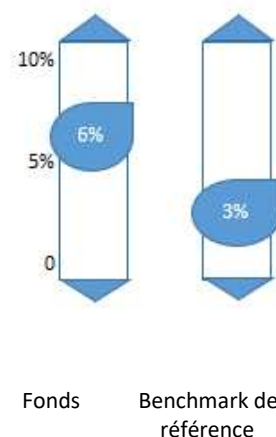


	Pour le portefeuille	Pour le benchmark de référence
Indice de confiance (en % de l'encours)	77%	
Indice de confiance (en % du nombre d'émetteurs)	76%	55%



## Evolution nette moyenne de l'effectif

L'évolution nette moyenne de l'effectif est une mesure d'impact social qui montre le nombre d'emplois nets créés d'une année sur l'autre par l'ensemble des entreprises du portefeuille. Il se calcule par le recrutement net moyen de salariés permanents en année N rapporté à l'effectif moyen en fin de N-1. Les salariés permanents se calculent en Equivalent Temps Plein (ETP). Les données sont évaluées à périmètre constant. Les entreprises du portefeuille ont créé 6% d'emplois en moyenne, à comparer à 3% pour le benchmark. En valeur, en moyenne, chaque entreprise du portefeuille a créé 71 ETP à périmètre constant, à comparer à 6 ETP pour le benchmark.



	Pour le portefeuille	Pour le benchmark de référence
Indice de confiance (en % de l'encours)	44%	
Indice de confiance (en % du nombre d'émetteurs)	43%	38%

# Glossaire – Calcul des indicateurs

**Emission de Gaz à effet de serre : l'intensité moyenne du portefeuille** est un indicateur d'impact environnemental qui montre la participation du fonds au dérèglement climatique. Il considère les émissions carbone moyennes des entreprises en portefeuille par rapport à leur chiffre d'affaires. Il indique la quantité moyenne de CO2 équivalent émis pour chaque million d'euro de chiffre d'affaires réalisé par les entreprises du portefeuille. On considère ici les scopes 1 (émissions directes de l'entreprise sur site) et 2 (émissions indirectes induites par l'achat et la consommation d'énergie).

$$\text{Intensité moyenne} = \frac{\text{Emissions de CO2 moyen (en tonnes équivalent)}}{\text{Chiffre d'affaires moyen (en million d'euros)}}$$

**Le taux de formalisation de politique environnementale** est un indicateur d'impact environnemental qui montre le degré de priorisation des questions environnementales pour l'émetteur. Il compte le nombre d'entreprises dont le Conseil d'Administration a validé une politique environnementale incluant des valeurs, objectifs et plans d'actions pour répondre à des enjeux environnementaux rapporté au nombre total d'émetteurs dans le portefeuille.

$$\text{Taux de formalisation d'une politique environnementale} = \frac{\text{Nombre d'entreprises ayant formalisé une politique environnementale}}{\text{Nombre total d'entreprises en portefeuille}}$$

**Le taux moyen d'indépendance du Conseil** est un indicateur d'impact relatif à la qualité de la Gouvernance. Il s'agit de la moyenne des taux d'indépendance des membres du Conseil d'Administration des entreprises en portefeuille. Le taux d'indépendance du CA est le nombre de membres considérés comme indépendants rapporté au nombre de membres total du CA.

Selon le code de gouvernement d'entreprise 2018 de l'Afep-Medef, « un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre tout mandataire social non exécutif de la société ou de son groupe dépourvu de liens d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci. »

$$\text{Taux moyen d'indépendance du conseil} = \frac{\text{Nombre moyen d'administrateurs indépendant dans les CA des émetteurs}}{\text{Nombre moyen de membres dans les CA des émetteurs}}$$

**La part des entreprises prenant en compte les droits humains dans sa chaîne de valeur** est un indicateur d'impact relatif aux Droits de l'Homme. Il montre le nombre d'entreprises qui vérifient le respect des droits de l'Homme par ses fournisseurs. Il se calcule par le nombre d'émetteurs affirmant prendre en compte ce critère dans le choix des fournisseurs et vérifiant effectivement la bonne application de la DUDH dans sa chaîne de valeur divisé par le nombre d'entreprises en portefeuille.

$$\text{Part des entreprises prenant en compte les droits humains dans sa chaîne de valeur} = \frac{\text{Nombre d'entreprises prenant en compte les droits humains dans leur chaîne de valeur}}{\text{Nombre d'entreprises en portefeuille}}$$

**Le ratio de mixité dans la promotion interne** est un indicateur d'impact social qui mesure l'égalité homme-femme dans l'entreprise. Il met en évidence la capacité d'une société à donner accès à des évolutions de poste de manière équitable entre collaborateurs de différents genres. Il compare la part des femmes dans l'effectif cadre à la part des femmes dans l'effectif total. Il se calcule par le nombre moyen de femme dans le management des entreprises en portefeuille rapporté au nombre moyen de femmes dans l'effectif total.

$$\text{Taux de promotion interne} = \frac{\text{Nombre moyen de femmes dans le management}}{\text{Nombre moyen de femmes dans l'effectif total}}$$

**L'évolution nette moyenne de l'effectif** est une mesure d'impact social qui montre le nombre d'emplois nets créés d'une année sur l'autre par l'ensemble des entreprises du portefeuille. Il se calcule par le recrutement net moyen de salariés permanents en année N rapporté à l'effectif moyen en fin de N-1. Les salariés permanents se calculent en Equivalent Temps Plein (ETP). Les données sont évaluées à périmètre constant.

$$\begin{aligned} & \text{Evolution nette moyenne de l'effectif par rapport à } N - 1 \\ & = \frac{(\text{Nombre de recrutements moyen en } N - \text{Nombre de départs moyen en } N)}{\text{Effectif total moyen en } N - 1 - (\text{recrutements moyen en } N - \text{départs moyen en } N)} \end{aligned}$$

---

Ce document a pour objet de présenter, uniquement à titre d'information, les informations ESG transmises par la société EIFFEL IG. Le présent document est purement informatif et ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil personnalisé d'investissement. Préalablement à toute décision d'investissement, tout souscripteur doit prendre connaissance du prospectus disponible sur le site de Eiffel IG ([www.eiffel-ig.com](http://www.eiffel-ig.com)) ou sur simple demande et déterminer lui-même ou avec le concours de ses conseillers l'adéquation de son investissement, en fonction des considérations légales, fiscales et comptables qui lui sont applicables.